

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **14**
Nombre d'absents : **13**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT NEUF NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, salle du Conseil Communautaire, à Le Port, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_123_CC_22
***Paiement annuel de l'adhésion de la Régie
des Ports de plaisance au Cluster Maritime
de La Réunion***

Nombre de votants : 51

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
23 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
06/12/2023

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Philippe LUCAS - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Virginie SALLE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - M. Irchad OMARJEE procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Perceval GAILLARD procuration à Mme Denise DELAVANNE - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Olivier HOARAU procuration à M. Armand MOUNIATA - Mme Annick LE TOULLEC procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Catherine GOSSARD - M. Pierre Henri GUINET procuration à M. Bruno DOMEN - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023_123_CC_22 : PAIEMENT ANNUEL DE L'ADHÉSION DE LA RÉGIE DES PORTS DE PLAISANCE AU CLUSTER MARITIME DE LA RÉUNION

Le Président de séance expose :

Par délibération N°2022_081_CC_17 le Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2022 a validé l'adhésion de la Régie des Ports de plaisance au Cluster Maritime de la Réunion à compter de l'exercice 2022.

Pour rappel, le cluster maritime de la Réunion est une association loi 1901 qui regroupe des membres de tous les secteurs de l'économie bleue.

Sa mission consiste à rassembler tous les acteurs de l'écosystème maritime au sens large pour contribuer au développement du secteur de l'économie bleue sur le territoire de la Réunion.

Cette association est par ailleurs connectée à un réseau national et international de clusters maritimes et travaille en partenariat avec la Fédération des entreprises des DOM, l'e-magazine « Outre-Mer grandeur nature » et l'association réunionnaise Temergie.

Les objectifs du cluster maritime sont :

- d'attirer les jeunes et les réunionnais (es) vers les activités maritimes,
- de participer à la transition énergétique,
- de soutenir les innovations et les projets structurants,
- d'aider les sphères décisionnaires sur les enjeux de l'économie bleue.

Les intérêts pour la Régie des ports de plaisance d'adhérer au cluster maritime de la Réunion sont :

- de rendre plus visible son intervention de développement de la filière nautique réunionnaise,
- de faciliter le dialogue avec les entreprises et autres structures du secteur dans des espaces partagés et contraints (port de la pointe des galets notamment),
- de dégager des intérêts communs entre les différents acteurs, par exemple faire émerger la nécessité de libérer et accroître le nombre de places disponibles pour un marché en demande (port à sec, augmentation des capacités des darses) car l'activité de construction est liée directement à la capacité d'accueil des ports de plaisance.
- de contribuer à consolider des filières dont le poids individuel serait trop faible (réparation et déconstruction navale, etc.),
- de contribuer à alimenter les enjeux de formation des jeunes réunionnais sur des filières complémentaires, (attractivité et formations mutualisées sur des métiers de la mer).

Le montant de l'adhésion est fixé à 1000 euros pour les structures ayant entre 11 et 50 salariés. Cette adhésion est annuelle et le montant des 1000 euros doit être payé chaque année.

A reçu un avis favorable en Conseil d'Exploitation du 02/11/2023.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/11/2023.

Envoyé en préfecture le 05/12/2023

Reçu en préfecture le 05/12/2023

Publié le

ID : 974-249740101-20231205-2023_123_CC_22-DE



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le paiement de la cotisation annuelle de 1000 € à compter de 2023 au titre de l'adhésion de la Régie des Ports de Plaisance au Cluster Maritime de la Réunion.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président